

## Faculté de droit



### INT2260 Droit international public

[30h+15h exercices]

Ce cours trisannuel est dispensé en 2005-2006, 2008-2009,...

**Enseignant(s):** Pierre d'Argent  
**Langue d'enseignement :** français  
**Niveau :** Second cycle

#### Objectifs (en termes de compétences)

Faire connaître les règles essentielles qui régissent la société internationale, composée au premier chef d'Etats, et analyser les problèmes que suscite le cas échéant leur application dans les ordres juridiques internes, principalement en Belgique.

#### Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Contenu.

Le cours doit synthétiquement exposer les principales matières qui entrent traditionnellement dans l'étude du droit international public ou droit des gens, en veillant à souligner la parenté étroite qui l'unit au droit international privé ;

Il porte sur les éléments de base de la discipline, à savoir :

- notions générales ;
- les sujets de droit (Etats, organisations internationales, etc.) ;
- les sources du droit (coutume, traités, etc.) ;
- la responsabilité internationale ;
- les sanctions (contre-mesures, etc.).

Méthode.

Dans chacune de ces matières, l'étude des règles générales est privilégiée, ce qui n'empêche pas de s'attarder quelque peu, le cas échéant, sur certains points intéressant directement la Belgique (traités, fleuves,#). Une attention particulière est prêtée dans ce cadre aux grandes conventions dites de codification et de développement du droit international, ainsi qu'aux résolutions légiférantes des Nations Unies.

De nature essentiellement magistrale, le cours s'appuie sur des notes régulièrement mises à jour (précis), auxquelles s'ajoutent divers documents internationaux déterminants pour la connaissance de la matière (traités, etc.).

#### Résumé : Contenu et Méthodes

Le cours a pour objet l'étude et l'analyse des traits fondamentaux de l'ordre juridique international, entendu de celui qui régit les relations au sein d'une société internationale encore largement interétatique. Les questions classiques que suscite tout ordre juridique sont successivement abordées : sujets, sources, espaces, règlement des différends, recours à la force, système institutionnel (Organisation des Nations Unies). Dans chacune de ces matières, l'étude des règles générales est privilégiée, ce qui n'empêche pas de s'attarder quelque peu, le cas échéant, sur certains points intéressant directement la Belgique (traités, fleuves,...). Une attention particulière est prêtée dans ce cadre aux grandes conventions dites de codification et de développement du droit international, ainsi qu'aux résolutions légiférantes " des Nations Unies, qui sont appelées à se substituer progressivement à des règles coutumières devenues souvent inadaptées aux besoins présents des rapports internationaux. De nature essentiellement magistrale, le cours s'appuie sur des notes régulièrement mises à jour ("syllabus"), auxquels s'ajoutent divers documents internationaux déterminants pour la connaissance de la matière (traités,...). Aux étudiants qui suivent le programme à horaire décalé, le cours est dispensé selon des formules adaptées à la formation des étudiants et à un crédit horaire plus réduit.

### **Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)**

Le support est le livre de Joe VERHOEVEN, publié chez Larcier en 2000. Ce livre est volumineux et plus large à maints égards que ce que ne pourrait faire l'exposé oral. Ce dernier vise donc à faire ressortir les articulations essentielles de la matière, plus amplement introduites et présentées dans le manuel. La lecture et l'étude de celui-ci demeurent nécessaires, même si les notes de cours servent principalement.